

2024 > 2030

CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

PROGRAMMATION 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS



ARGENTINE

SAINT-JEAN

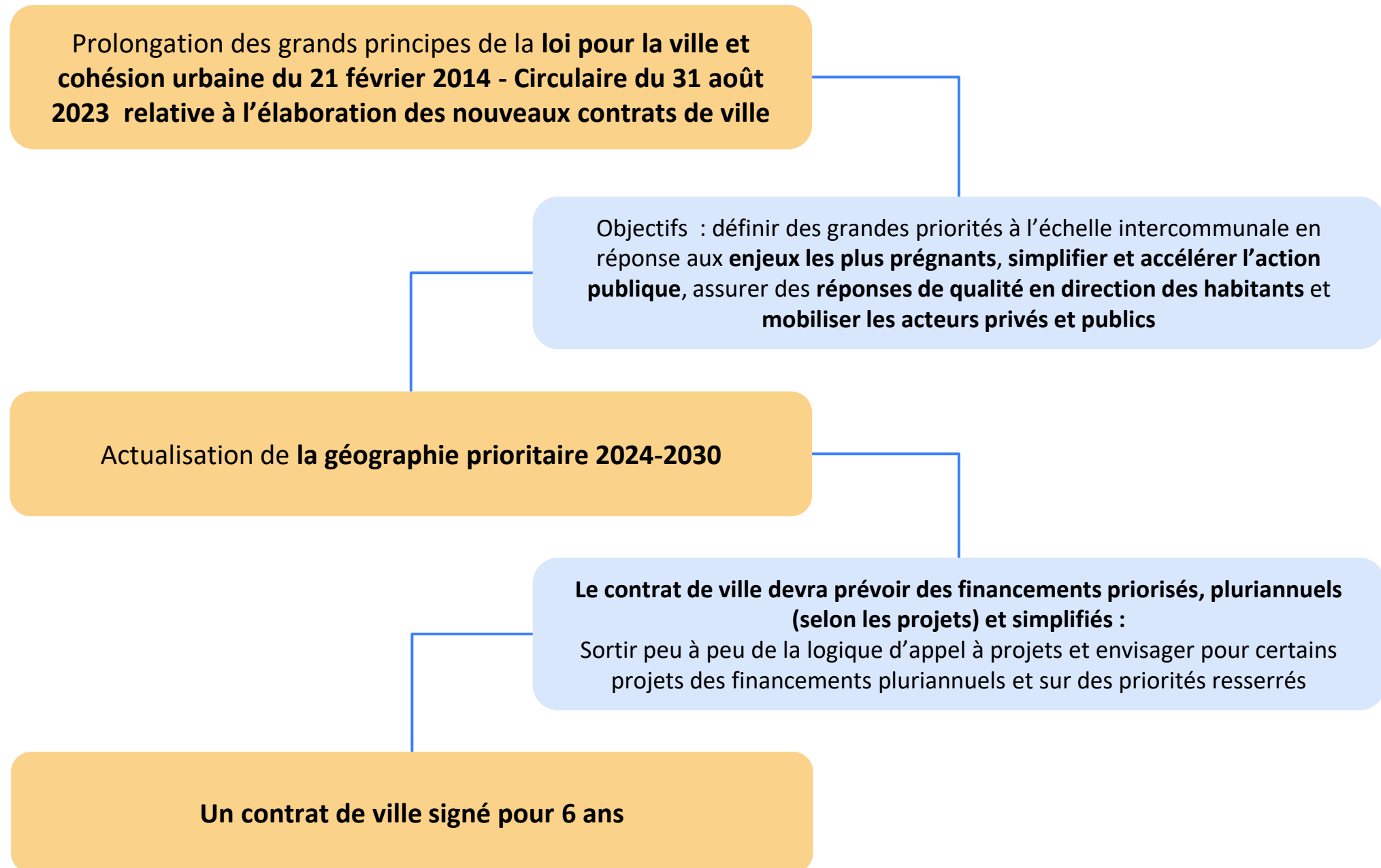
SAINT-LUCIEN



NOTE DE CADRAGE

APPEL A PROJETS 2025

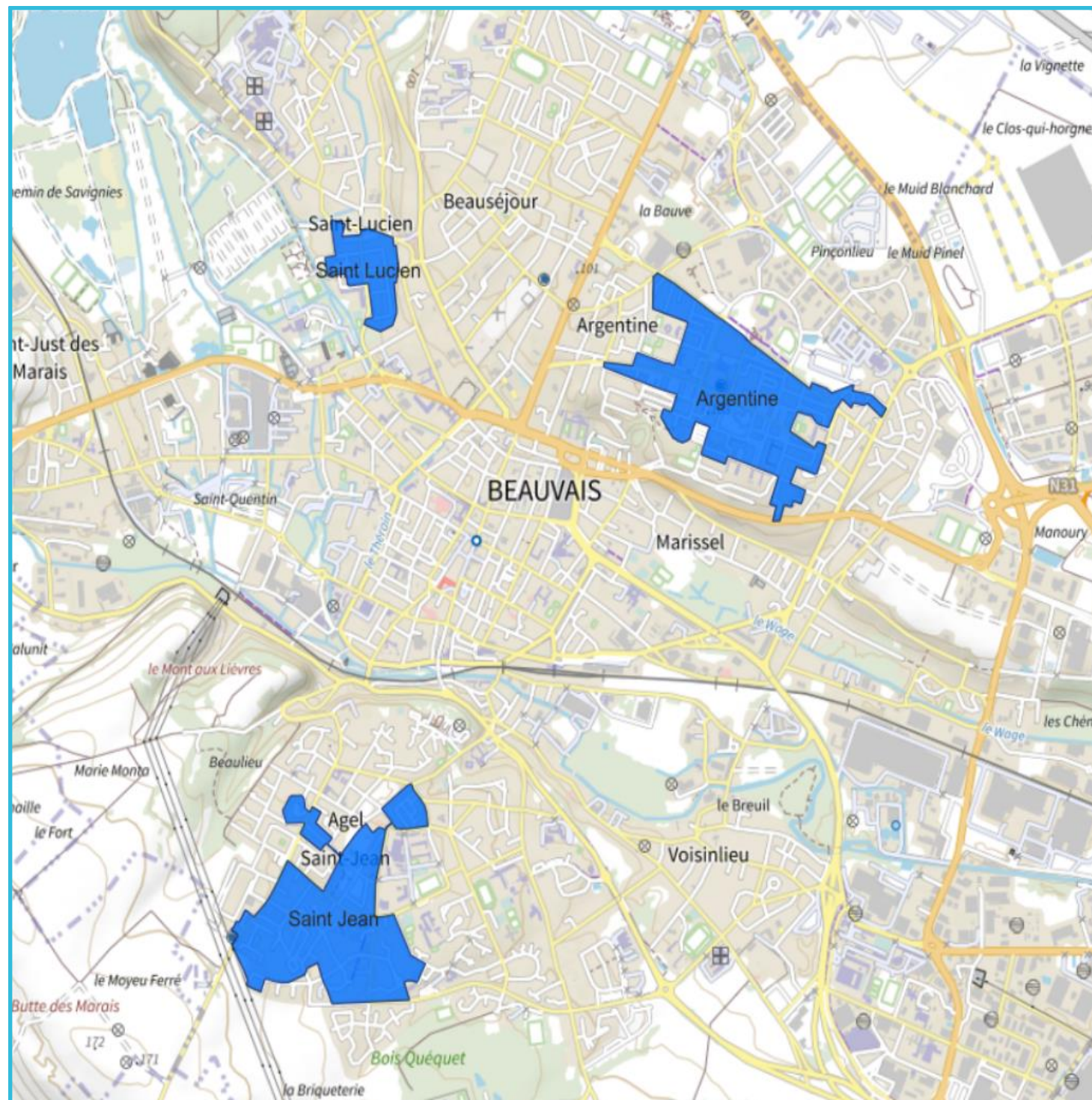
La Communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'État lancent un Appel à projets pour l'année 2025. Il permet aux associations, à l'intercommunalité, aux communes ou aux différents porteurs de projets de formuler une demande de subvention pour toute action concernant la « Politique de la Ville ». Cet appel à projets prend en compte les orientations du contrat de ville 2024-2030 : « Contrat d'engagements Quartiers 2030, un contrat pour et avec les habitants » qui intègrent les projets de chaque quartier. Les porteurs de projets doivent déposer des actions qui répondent aux orientations du contrat de ville et aux projets de quartiers.



3 QPV sont définis sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis à savoir :

Nom du quartier prioritaire	Commune principale	Population du quartier
Beauvais - Saint-Jean (QN06009I)	Beauvais	5 069
Beauvais - Saint-Lucien (QN06010I)	Beauvais	2 775
Beauvais - Argentine (QN06011M)	Beauvais	8 784

La possibilité d'allouer de façon circonscrite des crédits financés par le programme 147 de l'Etat (maximum 2,5% de l'enveloppe départementale) à des territoires de l'intercommunalité dits poches de pauvreté (ex quartier sortant : Cité des fleurs – Notre-Dame-du-Thil) sous réserve de présentation d'indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier ou du territoire concerné et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler.



4 AMBITIONS
THÉMATIQUES

PREMIER NIVEAU D'OBJECTIFS

SECOND NIVEAU D'OBJECTIFS

DES AMBITIONS
TRANVERSALES

**#1
ÉMANCIPATION
POUR TOUS**

**A. BIEN-ÊTRE ET
COHÉSION SOCIALE**

1. Repérer, aller vers et accompagner les personnes vulnérables et isolées
2. Développer l'animation sociale et culturelle des quartiers et les initiatives citoyennes
3. Renforcer l'accès et l'accompagnement aux droits et aux services, dont numériques, pour tous les habitants (dont développement des services de proximité)
4. Développer la prévention en santé mentale et favoriser le maintien en bonne santé des habitants

B. COÉDUCATION

1. Soutenir les parents dans leur rôle affectif et éducatif
2. Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative
3. Accompagner les jeunes vers l'autonomisation

**#2
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
CITOYENNE**

**A. GESTION URBAINE ET
SOCIALE DE PROXIMITÉ ET
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

1. Assurer la réduction, l'enlèvement et le recyclage des déchets, notamment par la GUSP
2. Assurer l'entretien et la propreté des espaces collectifs avec les habitants, notamment par la GUSP
3. Soutenir les pratiques écologiques et sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement dès le plus jeune âge, notamment par la GUSP (alimentation, tri, mobilités douces...)

**B. RENOUVELLEMENT
URBAIN**

1. Favoriser la participation des habitants à la fabrique de la ville et des transitions (dont prospectives)
2. Verdir et embellir les espaces publics avec les habitants
3. Poursuivre la rénovation de l'habitat et assurer la sobriété énergétique des logements

**#3
INSERTION
SOCIO-
ÉCONOMIQUE**

**A. OUVERTURE DES
PERSPECTIVES
PROFESSIONNELLES**

1. Accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle et élargir leurs ambitions
2. Valoriser les compétences sociales, bénévoles et professionnelles des habitants

**B. ACCOMPAGNEMENT
VERS ET DANS L'EMPLOI**

1. Aller vers, mobiliser et motiver les personnes éloignées de l'emploi (travail sur les soft skills, la capabilité, gestion budget, VAE, valorisation des parcours de réussites...)
2. Accompagner l'insertion socio-professionnelle des publics invisibles et vulnérables en levant les freins à l'emploi (mobilité, garde, langue)
3. Développer les rencontres entre habitants, employeurs et formateurs

**#4
TRANQUILLITÉ ET
VIVRE ENSEMBLE**

A. TRANQUILLITÉ

- 1- Renforcer la présence de proximité auprès des jeunes et la médiation sociale
2. Lutter contre les violences (violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ...) et favoriser l'aide aux victimes
3. Favoriser le rapprochement Police-Population

B. PRÉVENTION

1. Lutter contre les discriminations
2. Prévenir les conduites à risques chez les jeunes (stupéfiants, relations affectives et sexuelles, usage des réseaux sociaux, sécurité routière...)
3. Diffuser les valeurs citoyennes et renouveler la confiance des jeunes envers les institutions

- **Les habitants au centre** : repérage, aller vers, faire avec, concertation, participation aux projets, soutien aux initiatives citoyennes, co-construction... → concertation et co-construction dans tous les projets du Contrat de ville

- Une **attention particulière pour la jeunesse**, public prioritaire et spécifique à mobiliser dans chacun des objectifs du Contrat de ville.

- Une **philosophie de travail partagée** entre les acteurs de la politique de la ville à continuer de construire collectivement : aller vers et faire avec les habitants, innover et expérimenter, rendre compte et communiquer

- Une attention systématique portée sur la **lutte contre les discriminations, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité femmes / hommes**

- Les projets présentés doivent s'inscrire dans les enjeux et priorités du contrat de ville.
- Le contrat de ville prévoit en priorité la mobilisation du droit commun des institutions. Les financements spécifiques accordés dans le cadre du présent appel à projets viennent en complément des crédits de droit commun lorsque ceux-ci n'existent pas, ne sont pas adaptés ou sont insuffisants.
- L'appel à projets de la C.A.B. vient également en complément d'autres appels à projets en direction des associations. Les porteurs de projets sont fortement invités à y répondre en dehors du contrat de ville (ex : appels à projets thématiques de l'Etat : FIPD, DILCLAH, MILDECA...).
- Les porteurs de projets devront présenter le plan de financement des actions en précisant la contribution financière de tous les financeurs. Les financements de la politique de la ville n'interviennent **que sur projets** et non sur le fonctionnement des structures.
- Les porteurs de projets s'efforceront de présenter des dossiers **globalisés** dès lors que les actions répondent à une même thématique et **éviteront autant que possible de multiplier les réponses à l'appel à projets.**

Les porteurs de projet ont la possibilité de déposer des demandes de subvention pluriannuelles pour certaines actions structurantes (durée de deux ans – 2025/2026). Dans ce cas, il faudra annexer les budgets annuels au dossier de demande sur la plateforme. Nous vous invitons à prendre rdv avec les financeurs pendant la période d'ouverture de l'appel à projet pour échanger sur cette possibilité.

Le processus de dépôt des demandes de subvention relatif aux crédits de la politique de la ville se réalise sur l'espace Usagers du portail DAUPHIN

Du lundi 9 septembre
Jusqu'au lundi 21 octobre 2024

Attention !
Pour 2025, il n'est pas possible de dupliquer les dossiers

Etape 1 : le portail DAUPHIN : La candidature s'effectue par la rédaction du dossier CERFA sur le portail DAUPHIN : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Etape 2 : Création de compte sur le portail DAUPHIN : Pour saisir une demande de subvention, il est nécessaire de créer un compte sur le portail DAUPHIN. Le compte permet au porteur de déposer une ou plusieurs demandes, de le ou les modifier et mettre à jour les informations de son organisme.

- ➔ Ce n'est pas votre première demande : vous disposez déjà d'identifiants pour vous connecter
- ➔ C'est votre première demande : le nouveau porteur devra choisir son identifiant (une adresse mail valide) et son propre mot de passe afin de créer son compte pour le dépôt du dossier.

Etape 3 : Demande de subvention

- Pour une demande de financement à la communauté d'agglomération du Beauvaisis : taper 60 puis sélectionner : 60 - CA DU BEAUVAISIS
- À la préfecture de l'Oise : taper 60 puis sélectionner : 60-ETAT-POLITIQUE-VILLE
- À la région Hauts-de-France : taper Hauts-de-France puis sélectionner Hauts-de-France-politique-ville

Pour tout renseignement sur l'appel à projets 2025 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- **La Direction de la politique de la ville :**

Cécile FERNANDES - Directrice de la politique de la ville Tél. 03.44.79.41.62 ou @ cfernandes@beauvais.fr

Lucia GOUDA - Chargée de mission politique de la ville Tél. 03.44.79.39.74 – 06.15.54.34.77 ou @ lgouda@beauvais.fr

Le secrétariat Politique de la ville : Tél. 03.44.79.41.30 ou @ fmauviel@beauvais.fr

Clémentine HEREN, Directrice adjointe Prévention Sécurité (actions relevant de la thématique «Tranquillité et sécurité publique ») Tél. 03.44.79.42.47 ou @ cheren@beauvais.fr

Plus d'informations sur <http://www.beauvaisis.fr/la-politique-de-la-ville.html>

- **Les partenaires de l'appel à projets 2025 :**

L'Etat – politique de la ville (ANCT) :

Dorian FRIEDMANN - Déléguée de la préfète Tél. 06.38.71.52.74 ou @ dorian.friedmann@oise.gouv.fr

Jessica TROCH – Cheffe de bureau Politique de la ville DDETS Tél.03.65.43.41.26 – 07.88.26.30.63
ou @ jessica.troch@oise.gouv.fr

Myriam KESSOUS - Gestionnaire - Tél. 03.65.43.41.28 ou @ myriam.kessous@oise.gouv.fr

Christelle BRONCHART – DDFE @christelle.bronchart@oise.gouv.fr (pour l'axe égalité femmes-hommes)

La Région Hauts-de-France – politique de la ville (voir annexe) :

Julie LEPLE – Chargée de mission - Tél. 03.74.27.17.60 @ Julie.leple@hautsdefrance.fr

ANNEXES

Soutien régional aux programmations des contrats de ville (sous réserve de la reconduction du dispositif et du vote du budget)



Région
Hauts-de-France

La Région mobilisera en priorité les aides régionales de droit commun <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

Dans le cadre de ses crédits spécifiques politique la ville, la Région pourra apporter son soutien sur les projets répondant à au moins 1 des 3 objectifs suivants :

- Intervenir en proximité des habitants en développant une citoyenneté active et en favorisant le pouvoir d'agir des habitants
- Améliorer le cadre de vie en changeant l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité
- Accompagner les quartiers sur les enjeux de transition / rev3 *

Pour les projets sur plusieurs contrats de ville, 1 objectif supplémentaire : lever les freins à l'emploi.

Modalités :

- participation maximale 50%
- Subvention minimum 3 000 €

*rev 3 a 3 objectifs :

- Diminuer la consommation d'énergie
- Développer les énergies renouvelables
- Préserver les ressources

<https://rev3.hautsdefrance.fr/>

En plus de ce soutien à la programmation des contrats de ville, la Région a mis en place un dispositif permanent « Nos quartiers d'Été » qui a pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif711> 4 critères de sélection :

- Répondre à fil rouge
- Mettre en place un/des événement.s marquant.s
- Mener une démarche collective, pluri partenariale et participative avec et pour les habitants
- Proposer des manifestation écoresponsables s'inscrivant dans la démarche rev 3

Un seul projet retenu par commune

